

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :Marché de mise en
conformité et en
accessibilité de la mairie
AttributionLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

21 OCT 2024

DELIBERATION N°2024-87**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre ,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à Sylvie DUBOIS, TAULEMESSE Karine à Martine HEMMACHE, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, COSSE Marie-Jeanne à Didier MEHL,**Absents non excusés** : MM. HEU Marie, BILANCETTI Yann,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour mémoire :

Le 5 mars 2022, le conseil municipal approuvait le programme de mise en conformité et en accessibilité de la mairie pour un coût prévisionnel de 217 697 € HT.

Les travaux n'ont pu être engagés en 2023. En 2024, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de réévaluer le montant desdits travaux. Le montant estimatif proposé par la maîtrise d'œuvre en mars 2024, en phase APD, s'élève à 260 920 € HT.

Une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, a été lancée le 5 août 2024. Les réponses étaient attendues pour le 6 septembre.

Madame la Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres proposée par le maître d'œuvre.

Elle indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 7 octobre 2024, a émis un avis favorable à la proposition émise.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des lots tels que présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'attribuer lots suivants :

Lot 1 Gros Œuvre : DCA pour un montant de 33 328.80 € HT

Lot 3 Plafond plâtrerie : BMP Bat pour un montant de 10 695 € HT

Lot 4 Peinture : BMP Bat pour un montant de 22 680.20 € HT

Lot 6 Revêtement de sol : Gokce carrelage pour un montant de 10 232.60€ HT

Lot 7 Electricité : Ardèche elec pour un montant de 20 662.35 €

Lot 9 Déplacement des personnes : Ermhes pour un montant de 22 978.23 € HT.

- DECIDE de remettre en concurrence les lots 2a Menuiserie bois extérieure, 2b Menuiserie aluminium, 5 Menuiserie intérieure et 8 plomberie-chauffage, infructueux ;**- AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier ;**- DIT** que les crédits sont inscrits au budget.**Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 18 octobre 2024****Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg**